

## FIFTY FIFTY SAIL

Société Nautique de la Trinité

Grade 5A – 9 septembre 2023 – La Trinité sur Mer

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### PRÉAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1 RÉGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.3 - les règlements fédéraux

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.snt-voile.org](http://www.snt-voile.org)
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 Pour le bateau :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Le certificat de jauge ou de rating valide
- L'attestation d'assurance du bateau
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, par mail à : [cyrille@fiftyfiftysail.fr](mailto:cyrille@fiftyfiftysail.fr) ou par courrier à : FIFTY FIFTY Sail , 34 cours des Quais , 56470 LA TRINITE SUR MER **avant le 31 aout 2023.**

**4.4** Les bateaux peuvent télécharger les documents d'inscription en ligne sur [www.snt-voile.org](http://www.snt-voile.org) ou sur [www.fiftyfifty-org.fr](http://www.fiftyfifty-org.fr)

**4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## **5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

**100€ par bateau**, entièrement reversé au programme de reconstruction par la voile FIFTY FIFTY pour les femmes victimes de violences, déductible de vos impôts ; et **60€ par équipier** pour la prise en charge de la journée (Café-croissant le matin, panier mer le midi, diner le soir, welcome bag...)

## **6 PUBLICITÉ**

**6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **8 PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
le 8/9/23	15h00	17h30

**8.2** Programme et date des courses :

Samedi 9 septembre

11h00 : premier signal d'avertissement pour une course ou plusieurs courses

16h00 : retour à terre

20h00 : soirée des équipages

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h.

## **9 LIEU**

L'Annexe « ZONE DE COURSE » indique l'emplacement des zones de course

## **10 LES PARCOURS**

Les parcours sont décrits dans l'Annexe « PARCOURS »

IRC et MULTI 2000 : grand parcours construit

OSIRIS HABITABLE : petit parcours construit

## **11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **12 CLASSEMENT**

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition

## **13 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **14 PROTECTION DES DONNÉES**

**14.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses

représentants légaux autorisent la Fifty Fifty Sail, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**15 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**16 PRIX**

Remise des prix le 9 septembre 2023, lot pour chaque concurrent.

**17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter Mme Cyrille CREMADES, 06 13 23 87 62, [cyrille@fiftyfiftysail.fr](mailto:cyrille@fiftyfiftysail.fr)  
Ou le club Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48, [accueil@snt-voile.org](mailto:accueil@snt-voile.org)

ANNEXE ZONE DE COURSE

